



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2021 - 28**

**Objet :
Affectation des résultats 2020 – Budget Principal**

Date de la convocation : 05/03/2021
 Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de présents : 14
 Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et un et le huit avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, à huis clos, au nombre prescrit par la loi, à la salle des condamines, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : BARRAL Thibaut, ALVERGNE Brice, BOURBOUJAS Françoise, MANDON Eric, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, OULLIE Laurent, DESCAMPS Danièle, FABRE Jean Michel, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, AUGÉ Gérard, CLAVEL Inès, LEMARIE Joëlle,

Étaient absents excusés : CORIA Mathieu (pouvoir à ALVERGNE Brice), CUTANDA Josette (pouvoir à RENOUARD Nathalie), LAFON Alain (pouvoir à MANDON Eric), VALERO Fanny (pouvoir à BONIOL Karine), REKKAB Claude (pouvoir à LEMARIE Joëlle)

M. ALVERGNE Brice est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter dans l'exercice 2021, le résultat brut comptable de 2020 d'un montant de 317 120.19 € de la manière suivante :

- Report de fonctionnement (compte 002) : 155 075.09 €
- Report d'investissement (compte 001) : 162 045.10€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'affectation des résultats de la manière suivante :

- Report de fonctionnement (compte 002) : 155 075.09 €
- Report d'investissement (compte 001) : 162 045.10€

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 08 avril 2021

Le Maire
Thibaut BARRAL

